

COMPAGNIE FRANÇAISE DU GABON, Port-Gentil Contreplaqués

S.A., 11 octobre 1945.

M. François MITTERRAND, ministre de la France d'outre-mer,
déclare à l'*Information* :

« La prospérité de l'Union française sert la paix sociale
et renforce la défense nationale »

« Il n'existe pas de problème politique en Afrique Noire à l'heure actuelle »
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 octobre 1950)

.....
Pour les bois, le Fides n'est pas intervenu directement, la politique adoptée ayant été celle du soutien financier des entreprises privées et le renforcement de l'industrie locale du bois au moyen d'une société d'économie mixte (Compagnie française du Gabon), production : 298.000 tonnes en 1949 contre 139.000 tonnes en 1947.

AEC 1951/467 — Compagnie française du Gabon (C.F.G.)

Siège social à PORT-GENTIL (Gabon).

Bureau admin. : 46, rue Boissière, Paris (16^e).

Capital. — Société anon., 11 octobre 1945 au capital de 280 millions de fr. C. F. A., en 560.000 actions de 500 fr. — Parts de fond. : 20.000 parts « A » ; 100.000 parts attribuées à l'État.

Objet. — Étude, création, Exploit. au Gabon d'usines de transform. et de trait. de bois coloniaux et notamment d'usines de fabrication de bois contreplaqués, de panneaux de bois déflbrés et de sciages...

Exp. — Bois contreplaqués

Conseil. — MM. Raoul de Charbonnière [Neuflize], présid. d'hon. ; René de Peyrecave, présid. ; Nicolas Kagan [Séligmann], v.-présid., Jacques Morane, admin.-dél. ; François Michel [Séligmann], Société anon. du Port de Rosario, Crédit Marocain, Jean Autissier, repr. le ministre des Finances, Édouard Lassalle, repr. le ministre des Aff. économ., Fernand Jouy, repr. la Caisse centrale de la F. O. M., Louis Mougin, repr. le Territ. du Gabon, admin.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mai 1952)

Le rapport énumère ensuite les participations :
Compagnie française du Gabon ; Compagnie française du Cameroun...

(L'Information financière, économique et politique, 6 septembre 1952, p. 8, col. 3)

En réponse à la question écrite d'un député demandant s'il est vrai que la Compagnie française du Gabon a obtenu une lettre d'agrément pour le warrantage de 7.000 mètres cubes de placages déroulés « qui doivent être importés en France au moment où le marché métropolitain en est saturé », le secrétaire d'État aux Affaires économiques écrit :

« Les divers gouvernements qui se sont succédé depuis la Libération ont estimé que l'industrialisation de l'Afrique noire constituait l'un des objectifs principaux de la politique de l'Union française. D'importants crédits ont été accordés à la Compagnie française du Gabon avec la garantie de l'État. Ces opérations ne sont d'ailleurs pas isolées et doivent être incluses dans le cadre général de développement de l'industrie dans les territoires d'outre-mer. Il est exact que la disparition momentanée de certains débouchés extérieurs amène une situation qui est préjudiciable à l'ensemble de l'industrie française du contreplaqué, qu'elle soit située dans les territoires de la métropole ou dans les territoires d'outre-mer. Mais, pour faire face à cette conjoncture défavorable, différentes mesures sont envisagées sous l'égide du gouvernement, pour que tous les intérêts légitimes soient sauvegardés. »

Crédit marocain

(L'Information financière, économique et politique, 29 octobre 1952)

Participations : Compagnie française du Cameroun, Compagnie française du Gabon...

GESTION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU GABON.

(L'Information financière, économique et politique, 6 mai 1953)

L'assemblée extraordinaire du 4 mai a décidé d'augmenter le capital de 600.000 francs C.F.A. à 150 millions de francs C.F.A. Elle a nommé comme nouveaux administrateurs MM. Jean Autissier, Ed. Lassalle, Seligmann et Cie, la Société du Port de Rosario, la Compagnie Opma (filiale d'Optorg), MM. de Peyrecave, Jacques Morane, Jean Terray, René Talon. L'assemblée a modifié les statuts en conséquence.

Nomination d'un commissaire du gouvernement auprès de la société anonyme dite « Société de gestion de la Compagnie française du Gabon ».

(L'Information financière, économique et politique, 19 mai 1953)

M. Combier, administrateur en chef de la France d'outre-mer. en service à la Direction des Affaires économiques et du Plan, vient d'être désigné par arrêté pour remplir les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la Société anonyme dite « Société de gestion de la Compagnie française du Gabon. ».

COMPAGNIE FRANÇAISE DU GABON

(L'Information financière, économique et politique, 10 juillet 1953)

L'assemblée du 6 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1951, marquant un début d'activité industrielle de la société, activité qui est encore loin du niveau nécessaire pour assurer l'équilibre de l'exploitation.

Le compte de profits et pertes fait ressortir une perte de 199.075.000 fr. C.F.A., dont 142.138.759 fr. C. F. A., solde débiteur du compte d'exploitation et d'une moins-value de 55.552.364 francs C.F.A. provenant d'une cession représentant l'écart entre le cours réel de la construction de la centrale thermique et le prix forfaitaire de cessions de 390 millions, francs C.F.A., auquel s'est arrêté l'Administration.

L'assemblée des comptes de 1952 aura lieu vraisemblablement au début de l'automne.

PORT DU ROSARIO

(L'Information financière, économique et politique, 13 novembre 1953)

.....
Elle s'est intéressée à d'autres entreprises, dont deux : la Compagnie française du Cameroun et la Compagnie française du Gabon, viennent de lui occasionner des pertes importantes.

.....

LES INVESTISSEMENTS D'ÉTAT ET LA PLEINE PRODUCTIVITÉ

(L'Information financière, économique et politique, 25 novembre 1953)

La sous-commission sénatoriale de contrôle des entreprises nationalisées publie le communiqué suivant :

La sous-commission sénatoriale de contrôle des entreprises nationalisées a désigné MM. Bousch. Lamarque et Pellenc pour faire partie de la commission dotée des pouvoirs d'enquête parlementaire, chargée d'enquêter sur les conditions dans lesquelles un prêt de 835 millions a été consenti à une société, actuellement en liquidation, pour l'exploitation de tourbières à Beauté (Orne).

La sous-commission a décidé également d'entreprendre une enquête analogue sur le cas de trois entreprises, la Société des tracteurs de Lhormé, la Société languedocienne d'exploitations minières [et la Compagnie française du Gabon](#). Ces entreprises, qui ont reçu, sur fonds publics, des prêts dont le montant s'élève à plus de sept milliards, ont toutes trois récemment déposé leur bilan.

La sous-commission a décidé de faire toute la lumière sur les conditions, au moins imprudentes, sinon suspectes, dans lesquelles de pareilles sommes ont été accordées.

Ses conclusions seront rendues publiques.

Assemblée générale

Société des Papeteries de l'Indochine

(L'Information financière, économique et politique, 17 mars 1954)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Papindo.pdf

.....

La société prendra une participation de 100 millions dans la Société des Bois du Cameroun et de 120 millions dans la Société de gérance de la Compagnie Française du Gabon, à Port-Gentil.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU GABON
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1955)

L'assemblée du 27 avril a vérifié l'augmentation du capital social de 45 millions de francs C.F.A., portant celui-ci de 187 millions 500.000 francs C.F.A. à 232 millions 500.000 francs C.F.A.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SÉNATORIALE D'ENQUÊTE SUR LE KRACH
DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU GABON
ET DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU CAMEROUN
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1955)

La sous-commission sénatoriale de contrôle des entreprises nationalisées a pris communication d'informations officielles, obtenues des ministères intéressés, au sujet de la gestion désastreuse de deux entreprises créées à la Libération avec des fonds publics, en vue de produire du contreplaqué avec les bois des forêts tropicales. L'une de ces entreprises, la Compagnie française du Cameroun, est en liquidation ; l'autre, la Compagnie française du Gabon, a dû cesser son exploitation et recevoir la tutelle d'une société de gérance.

Le total des pertes avouées qui restent à la charge de l'État dépasse d'ores et déjà 6 milliards, mais il n'est pas exclu que leur montant réel en soit très supérieur.

La sous-commission a chargé M. Coudé du Foresto et M. Kalenzaga, sénateur de la Haute-Volta, de faire la lumière la plus complète sur ces deux affaires, en recherchant éventuellement toutes les responsabilités encourues.

Mise au point du ministère de la France d'outremer concernant le communiqué de la
commission sénatoriale d'enquête
sur la situation de la Compagnie française du Gabon
et de la Compagnie française du Cameroun
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1955)

Nous avons publié samedi un communiqué de la commission d'enquête sénatoriale sur la situation d'entreprises d'économie mixte au Cameroun : Compagnie française du Gabon et Compagnie française du Cameroun.

À ce sujet, l'A.F.P. publie ce matin le communiqué suivant :

« Une information parue dans un journal du soir fait état d'un krach de six milliards au Gabon et au Cameroun dans deux sociétés de bois contreplaqué. Renseignements pris, si, au Cameroun, une usine de sciage, et non de contreplaqué, a dû fermer ses portes et a été liquidée à l'amiable, ces faits datent de 1952. Par ailleurs, au Gabon, le centre industriel de Port-Gentil, où la puissance publique a investi cinq milliards, est en pleine activité. Cette affaire accuse un résultat bénéficiaire en 1954. »

Au Conseil de la République
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1955)

Au coûts de sa séance du 19 octobre, le Conseil de la République a été invité à se prononcer sur une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission des Finances et visant la gestion financière de la Compagnie française du Gabon sur la Compagnie française du Cameroun.

M. Durand-Reville (R.G.R.-Gabon) avait fait remarquer que cette affaire avait déjà été étudiée sur place et il avait dit sa crainte que la demande en question ne compromit l'effort de redressement de ces deux sociétés.

M. Coudé du Foresto (app. M.R.P.) répondit qu'il ne s'agissait que d'une simple régularisation administrative et qu'il n'était pas question d'ouvrir une nouvelle enquête.

Les dilapidations dénoncées par la Cour des comptes
Quelques cas précis
(*Aux écoutes du monde*, 24 février 1956)

[17] La Compagnie française du Gabon, malgré toutes les sommes versées par le Trésor, en garantie, a englouti des sommes considérables. Il semble bien que le déficit total doive avoisiner cinq milliards.

Société des Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 novembre 1956)

.....
Les Papeteries de l'Indochine ont pris dans la « Société de gestion de la Compagnie française du Gabon » une participation de 60 millions (exprimée en francs métropolitains) qu'elles ont l'intention de porter à 120 millions.

SOCIETE DE GESTION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU GABON
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

La société a poursuivi en 1957 le redressement amorcé depuis 1955. Le volume de sa production s'est de nouveau accru et le bénéfice net réalisé permet d'amortir complètement les pertes reportées des exercices antérieurs et de distribuer l'intérêt statutaire de 5 %.

La société a pu acquérir en fin d'année le contrôle de deux sociétés forestières. De ce fait, les conditions d'approvisionnement en bois d'okoumé de l'usine de Port-Gentil doivent se trouver notablement améliorées.

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE
AU 31 DÉCEMBRE 1958
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1959)

TITRES DE PARTICIPATION

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE. — 1.500 act. Société de gestion de la Compagnie française du Gabon ; 1300 act. Société pour le développement du Congo Français

PAPETERIES DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 et 18 juillet 1959)

.....
participations dans la Société de gestion de la Compagnie française du Gabon, 120 millions de francs métropolitains, et dans les Bois du Cameroun*, 100 millions en chiffres ronds.

[La filière du bois au Gabon](#)

Mission économique de [l'ambassade de France à] Libreville, septembre 2002
www.izf.net/izf/EE/pro/gabon/5020_bois.asp - 73k - 5 nov 2003 -

Même si l'activité est assez ancienne au Gabon (l'usine de contreplaqué appartenant depuis sa privatisation en 2001 au groupe [italien] Cora à Port Gentil, réalisée à l'occasion du Plan Marshall, a été la plus importante au monde), le niveau de transformation du bois, encore faible, est en pleine croissance.
